



## **PICKLEBALL NOUVEAU-BRUNSWICK [ci-après dénommée « l'Organisation »]**

### **DÉCLARATION DE POLITIQUE EN MATIÈRE DE SPORT SÉCURITAIRE**

L'Organisation et ses membres ont la responsabilité fondamentale, ainsi que des obligations légales et éthiques, de protéger la santé, la sécurité et le bien-être physique et mental de toute personne pratiquant le pickleball dans la province du Nouveau-Brunswick.

L'Organisation et ses membres prennent au sérieux toutes les allégations d'inconduite ou de maltraitance. En conséquence, ils s'engagent à établir, à mettre en œuvre et à appliquer des politiques et des procédures claires, efficaces et cohérentes afin de prévenir et de traiter toutes les formes d'inconduite et de maltraitance.

Ces politiques visent à promouvoir un environnement sportif sécuritaire en :

- Communiquant clairement les normes de comportement attendues
- Permettant des interventions rapides, appropriées et significatives lorsque des préoccupations surgissent
- Prévenant les préjudices par l'éducation, la sensibilisation et l'atténuation proactive des risques

Toute personne impliquée dans l'Organisation ou auprès de ses membres — y compris, mais sans s'y limiter, les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles et les parents ou tuteurs des athlètes — qui souhaite signaler un cas d'inconduite ou de maltraitance doit le faire directement auprès de l'Organisation. L'Organisation déterminera l'instance et la procédure appropriées pour traiter la question conformément à ses politiques en vigueur.

L'Organisation reconnaît également l'élaboration du Code de conduite universel pour prévenir et traiter les mauvais traitements dans le sport (UCCMS), introduit pour la première fois en 2019. Étant donné que l'UCCMS est susceptible d'évoluer, le présent Manuel de politique pour un sport sûr intègre les principes fondamentaux et les éléments clés de la version actuelle de l'UCCMS et sera mis à jour si nécessaire afin de rester conforme aux normes nationales.